

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE  
– ETIQUETAGE ET NOTICE COMBINES**

**Flacon en verre de 100mL**

**1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE  
MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION  
RESPONSABLE DE LA LIBERATION DES LOTS, SI DIFFERENT**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

HUVEPHARMA SA  
34 RUE JEAN MONNET  
ZONE INDUSTRIELLE D'ETRICHE  
SEGRE  
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU  
FRANCE  
TEL : +33 (0)2 41 92 11 11

Responsable de la mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

LABORATOIRE LCV  
ZONE INDUSTRIELLE PLESSIS BEUCHER  
35220 CHATEAUBOURG  
FRANCE  
TEL : +33 (0)2 99 00 92 92

**2. DENOMINATION DU MEDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

DEXTROFER

**3. LISTE DE LA SUBSTANCE ACTIVE ET DES AUTRES INGREDIENTS**

Un mL contient :

Substance active :

Fer (sous forme de dextran) .....100 mg

Excipient :

Phénol.....5 mg

**4. FORME PHARMACEUTIQUE**

Solution injectable

## **5. TAILLE DE L'EMBALLAGE**

100 mL

## **6. INDICATIONS**

Traitement et prévention de l'anémie ferriprive.

## **7. CONTRE-INDICATIONS**

Non connues

## **8. EFFETS INDÉSIRABLES**

Coloration au point d'injection.

De très rares cas de morts de porcelets ont eu lieu après administration par voie parentérale de préparations à base de fer. Ces morts ont été associées à des facteurs génétiques ou à des déficiences en vitamine E et/ou sélénium.

## **9. ESPÈCES CIBLES**

Bovins (veaux) et porcs (porcelets).

## **10. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION**

Voie intramusculaire.

Porcelets :

100 à 200 mg de fer dextran par porcelet soit 1 à 2 mL de solution en une seule fois au cours de l'un des premiers jours de la vie du porcelet

Veaux :

300 à 400 mg de fer dextran par veau soit 3 à 4 mL de solution en une seule fois au cours de l'un des premiers jours de la vie du veau

Durée du traitement : une injection à renouveler si besoin au bout de 8 jours à 1 mois.

## **11. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE**

Sans objet.

## **12. TEMPS D'ATTENTE**

Viande et abats : zéro jour.

### **13. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

### **14. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES**

Mise en garde particulières pour chaque espèce cible :

Non connues

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Manipuler les porcelets avec précaution afin de réduire les risques de choc, certains animaux (en général les mieux conformés) peuvent présenter une sensibilité exagérée à l'injection.

En cas d'intervention tardive chez le veau, injecter au plus tard un mois avant l'abattage afin de permettre la résorption complète du produit.

Respecter strictement les règles d'asepsie lors de l'injection.

Agir avec prudence en cas de sensibilité particulière au fer dextran, en raison d'une prédisposition nutritionnelle d'origine maternelle.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Aucune.

Autres précautions :

Aucune.

Gestation et lactation :

Sans objet.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Aucune connue

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Non connu.

Incompatibilités:

Non connues.

### **15. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES, LE CAS ÉCHÉANT**

Les conditionnements vides et tout reliquat doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation.

### **16. DATE DE LA DERNIÈRE ÉTIQUETTE APPROUVÉE**

25/03/2019

**17. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Flacon de 100 mL

**18. LA MENTION « A USAGE VETERNAIRE » ET CONDITIONS DE DELIVRANCE, LE CAS ECHEANT**

A usage vétérinaire.  
A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

**19. LA MENTION « TENIR HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS »**

Tenir hors de la portée des enfants.

**20. DATE DE PÉREMPTION**

EXP {mm/aaaa}  
Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours

**21. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

FR/V/2715969 5/1991

**22. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION**

Lot {numéro}

Flacon de 100 mL